

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX GARANTIES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES 2022

(Contrat N°58722373)

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle (L.321 -4 et 6 du Code du Sport), la FFSA a souscrit auprès d'Allianz un contrat qui permet de bénéficier au-delà du régime de base attaché à la licence, des garanties complémentaires facultatives.

Le titulaire d'une licence désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le présent formulaire de souscription et le transmettre par voie postale à WTW, accompagné d'un chèque correspondant à la cotisation de l'option choisie, dossier à adresser à **WTW – Service SPORT - « Immeuble Quai 33 », 33 quai de Dion Bouton – CS70001 – 92814 PUTEAUX Cedex.**

OPTION EXECUTIVE : Doublement des capitaux garantis	
- Garanties concernées :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décès ➤ Invalidité permanente ➤ Indemnités journalières ➤ Frais de reconversion professionnelle ➤ Frais de remise à niveau scolaire
- Barème d'Invalidité Permanente :	
a) 1% à 19,9% b) 20% à 34,9% : c) 35% à 49,9% : d) 50% à 65,9% : e) 66% à 74,9% : f) 75% à 100% : g) 76% à 100% (tierce personne) :	a) 100 000 € x taux b) 200 000 € x taux c) 400 000 € x taux d) 600 000 € x taux e) 800 000 € x taux f) 1 000 000 € x taux g) 1 500 000 € x taux
PACK PREMIUM : OPTION EXECUTIVE + Fractures / Brûlures + Remboursement de la licence annuelle FFSA	
- Fractures / brûlures, capitaux garantis :	Frais médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale ou tout organisme De prévoyance y compris Préjudice esthétique permanent
- Montant maximum d'indemnisation :	1 000 EUR
- Remboursement de la licence, capitaux garantis :	Coût de la licence annuelle pour toute incapacité de pratique du sport auto de plus de 60 jours suite à accident corporel garanti, décès, chômage suite à licenciement, grossesse, déménagement sous conditions
- Montant maximum d'indemnisation :	1 000 EUR
Cotisation annuelle	
OPTION EXECUTIVE : Doublement des capitaux	149 € TTC
PACK PREMIUM: Option EXECUTIVE + Fractures/Brûlures + Remboursement de la licence annuelle FFSA	199 € TTC

En cas de souscription d'une option complémentaire, les capitaux Option EXECUTIVE ou Pack PREMIUM se substituent aux montants prévus dans la garantie de base.

Le souscripteur :

Nom / Prénom du Licencié :

Adresse :

Code postal : | | | | | Ville :

N° de la Licence : | | | | | Option choisie : Option Executiv e Pack Premium

Effet des garanties : Les garanties complémentaires prennent effet à la date de réception de votre dossier en nos services, au plus tôt le 01/01/2022 et jusqu'au 31/12/2022. A réception de votre règlement, une attestation vous sera renvoyée par WTW.

Signature du demandeur pour les majeurs ou du représentant légal pour les mineurs

Fait à :

Le : | . | . |

Ces garanties complémentaires sont proposées conformément aux dispositions des articles L321-4 et 6 du Code du Sport.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion de ce contrat, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier en contactant WTW par mail : ffsa@grassavoye.com

Pour toutes informations complémentaires : 0 972 720 137